

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20241103-02 Du 11 mars 2024 APPARTEMENT GARE LOYER</p>
---	---	---

Nombre de membres		Date de la convocation	05.03.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	05.03.2024
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

APPARTEMENT GARE
LOYER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'appartement de la gare est libre depuis octobre dernier. Des travaux d'amélioration ont été effectués par la municipalité : fermeture de la cage d'escalier. Une personne est intéressée pour le relouer. Elle souhaite refaire toutes les peintures, les sols et la cuisine. Il convient aujourd'hui de fixer le montant du loyer.

Montant actuel : 333 €

Montant proposé : 350 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Fixe** le montant du loyer de l'appartement de la gare à **350 € hors charges**.
- **Décide** l'octroi de **DEUX** mois de gratuité au vu des travaux que la nouvelle locataire s'engage à effectuer ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 13 mars 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance